### Compte rendu de la séance du 21 août 2023



### Secrétaire(s) de la séance: Jérôme AUBRY

### Ordre du jour:

decisions modificatives devis gestion de la foret non soumise à l onf : organisme GEDEFOR transport scolaire 2023/2024 questions diverses

### Délibérations du conseil:

#### Vote de crédits supplémentaires - herbeuville (DE 016 2023)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL	0.00	0.00
INVESTISSEMENT:		DEPENSES	RECETTES
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	6500.00	
2131	Bâtiments publics	-6500.00	
	TOTAL	: 0.00	0.00
	TOTAL	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à HERBEUVILLE, les jour, mois et an que dessus.

# DEVIS CITEOS SUITE SINISTRE ( DE 017 2023)

Le maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise CITEOS d'un montant de 1 608.00 € TTC suite au sinistre sur le poteau d'éclairage public situé VC LE Haut Chemin...

Après délibération, l'assemblée accepte ce devis à l'unanimité et donne pouvoir au maire pour passer commande.

## DEVIS DEFENSE INCENDIE ( DE 018 2023)

Le maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre en place un pôteau incendie ainsi qu'une poche de 30 m3 et présente les devis correspondants :

SIELL pour un montant de 7 164.18 € TTC pour le pôteau et pour la mise en place d'une poche : Sarl VERDUN pour un montant de 21 576.12 € TTC STRADEST pour un montant de 24 306.00 € TTC PAYSAGES DE LA WOEVRE pour un montant de 25 626.00 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les devis du SIELL pour le pôteau et de la Sarl VERDUN pour la poche.

A noter que les travaux sont subventionnés à hauteur de 60% HT.

## GESTION DE LA FORET NON SOUMISE A L'ONF, GESTION PAR GEDEFOR ( DE 019 2023)

Le maire propose au conseil municipal de faire gérer la forêt non soumise à l'ONF par la Société GEDEFOR de Rouvrois afin d'entrenir et d'améliorer les parcelles et sollicite l'avis du conseil municipal pour l'adhésion à cet organisme.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette adhésion et donne pouvoir au maire pour signature de tous les documents s'y rapportant.

## TRANSPORT SCOLAIRE 2023 - 2024 ( DE 020 2023)

Le maire propose de renouveller l'opération comme l'année précédente pour l'aide au financement de la carte de transport des collegiens et des lycéens.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 50 € sur présentation de la carte de transport.

informations supplémentaires : la taille des platanes aura lieu le samedi 30 septembre à 8h30.